

# COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2024

Date de convocation : 8 juillet 2024

Date d'affichage : 8 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le douze juillet à 18 heures 00,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

Présents : Pierre COLOMB - Jérôme MALORON - Carole MOTTUEL - Anne-Lise CALABRIN - Sébastien RUAZ - Pierre FERRIER - Jérôme GUILLOUD - Ghislaine BARTHELON - Sébastien CARMET - Séverine CAPOGNA - Frédéric BERNE - Virginie TARDY

Absents, excusés : Annabelle MORILLAS

Procurations : Néant

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

Liste des délibérations :

- 32/2024 Conclusion d'une convention d'entente entre la commune de Saint Michel et celle de Montmiral pour la gestion et l'entretien de certaines voiries communales (Chemin de la Cloître/Chemin des Frênes)
- 33/2024 Attribution du marché de travaux pour l'aménagement de la Rue du Chalon
- 34/2024 Demande de subvention auprès de Valence Romans Agglo pour la création d'un espace de stationnement désimperméabilisé dans le cadre de l'aménagement de la Rue du Chalon
- 35/2024 Présentation du rapport d'activité 2023 du SDED
- 36/2024 Présentation du rapport d'activité 2023 de Valence Romans Agglo

## APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2024

Lecture est faite par le Maire

Approuvé à l'unanimité

## CONCLUSION D'UNE CONVENTION D'ENTENTE ENTRE LA COMMUNE DE ST MICHEL ET CELLE DE MONTMIRAL POUR LA GESTION ET L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIRIES COMMUNALES

Considérant que la commune de Saint Michel sur Savasse et la commune de Montmiral sont propriétaires de voiries situées dans leur domaine public mais dont la desserte ne concerne pas leurs habitants et que traditionnellement, une entente avait été mise en place de manière orale pour la gestion de ces voiries

Considérant qu'il convient désormais d'acter cette situation de fait par écrit pour les deux voies communales concernées :

- Le Chemin de la Cloître, propriété de la commune de Saint Michel sur une longueur approximative de 230 mètres et dont les riverains sont des habitants domiciliés à Montmiral
- Le Chemin des Frênes, propriété de la commune de Montmiral sur une longueur approximative de 340 mètres et dont les riverains sont des habitants domiciliés à St Michel

Considérant que le projet de convention ci-annexée propose les modalités d'entretien de ces deux voies par chacune des communes

Voté à l'unanimité

### **ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DE LA RUE DU CHALON**

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la consultation lancée en juin 2024 auprès de quatre prestataires pour la conclusion d'un marché de travaux pour l'aménagement de la Rue du Chalon.

Considérant le tableau d'analyse des offres établis à l'issue de cette consultation :

<u>RECAPITULATIF :</u>	TPR	Cheval	Eurovia	Chambard
Généralités	4 120,00 €	3 250,00 €	4 032,20 €	5 256,00 €
Terrassements	15 740,00 €	21 655,00 €	22 308,00 €	14 771,20 €
GENIE-CIVIL/MACONNERIES	9 934,70 €	9 045,50 €	10 226,30 €	11 258,00 €
Eaux pluviales - toutes suggestions de mise en œuvre	3 117,50 €	3 117,50 €	3 127,20 €	4 435,00 €
Signalisation - toutes suggestion de mise en œuvre	2 392,00 €	2 897,60 €	2 783,40 €	2 391,60 €
Travaux de revêtements - toutes suggestions de mise en oeuvre	39 356,00 €	40 979,50 €	41 119,00 €	40 897,50 €
Mobilier urbain: fourniture, pose toutes suggestions de mise en œuvre	8 050,00 €	5 665,00 €	5 889,00 €	10 292,00 €
Divers	670,00 €	1 105,00 €	176,00 €	680,00 €
	<b>83 380,20</b>	<b>87 715,10</b>	<b>89 661,10</b>	<b>89 981,30</b>
	<b>100 056,24</b>	<b>105 258,12</b>	<b>107 593,32</b>	<b>107 977,56</b>
	<b>TP Réalisation</b>	<b>Cheval</b>	<b>Eurovia</b>	<b>Chambard</b>
	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>

Le Maire propose d'attribuer le marché de travaux pour l'aménagement de la Rue du Chalon conformément à l'analyse des offres effectuée en mairie :

- Entreprise : TP Réalisations
- Montant du marché : 83 380,20 € HT (100 056,24 € TTC)

Voté à l'unanimité

### **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE VALENCE ROMANS AGGLO POUR LA CREATION D'UN ESPACE DE STATIONNEMENT DESIMPERMEABILISE DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DE LA RUE DU CHALON**

Vu les dispositifs de subvention mis en place par Valence Romans Agglo au titre de la politique de gestion durable et intégrée des eaux pluviales urbaines,

Vu la délibération 2021\_229 du 2 décembre 2021 de Valence Romans Agglo qui fixe notamment les conditions d'attribution de la participation de la communauté d'agglomération auprès des communes pour des travaux de voirie intégrant la gestion des eaux pluviales par techniques alternatives indissociables de la voirie,

Considérant que le projet d'aménagement de la Rue du Chalon, dont le coût prévisionnel de la partie désinperméabilisation du stationnement (béton drainant sur une surface de 100 m<sup>2</sup>) est de 6 310 € HT, est susceptible de bénéficier du dispositif de Valence Romans Agglo susvisé,

Le Maire propose de solliciter l'Agglo pour une participation financière au titre de l'aménagement de la Rue du Chalon.

Voté à l'unanimité

### **PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2023 DU SDED**

Lecture du rapport d'activité de l'année 2023 du SDED est faite par le Maire.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité de l'année 2023 du SDED.

Voté à l'unanimité

### **PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2023 DE VALENCE ROMANS AGGLO**

Lecture du rapport d'activité de l'année 2023 de VRA est faite par le Maire.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité de l'année 2023 de VRA.

Voté à la majorité (11 voix pour, 1 abstention)

### **QUESTIONS DIVERSES**

Arrivée d'Annabelle MORILLAS

- Point sur la comptabilité 2023 avec la DGFIP
- Dossiers d'urbanisme en cours
- Prochaines dates
- PCS
- Travaux cour de l'école
- Panneau lumineux / Panneau Pocket
- Fête médiévale / statue du St Michel
- Bilan gendarmerie
- Repas des anciens
- Conflit de voisinage
- Energies renouvelables
- Divers

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 20.